



1969-2009 • De 1969 à 2009

Celebrating 40 years of legal contraception in Canada

Célébrons les 40 ans de la contraception légalisée au Canada



Vrai ou faux...

Méthodes de prévention contre les risques de grossesse

Connaissez-vous bien vos options pour prévenir la grossesse?

1. **V F** Si vous avez moins de 16 ans, vous avez besoin de la permission de vos parents pour prendre la pilule.
2. **V F** Les condoms peuvent être utilisés avec des lubrifiants à base d'eau.
3. **V F** Utilisés seuls, les spermicides constituent une méthode efficace de contraception.
4. **V F** Les contraceptifs oraux (pilule) devraient être pris à la même heure tous les jours.
5. **V F** Les injections de Depo-Provera se font tous les six mois.
6. **V F** Les spermicides offrent une protection efficace contre le virus du sida.
7. **V F** Une femme peut tomber enceinte si elle a des rapports vaginaux durant ses menstruations.
8. **V F** On doit sortir l'air de l'extrémité du condom avant de le mettre.
9. **V F** Les condoms non lubrifiés sont recommandés pour se protéger lors de relations bucco-génitales.
10. **V F** Le retrait constitue un moyen efficace de contraception.
11. **V F** Les contraceptifs d'urgence (pilule du lendemain) peuvent être pris jusqu'à trois jours après un rapport vaginal non protégé.
12. **V F** Les douches vaginales représentent un moyen efficace de contraception.
13. **V F** Un condom peut être réutilisé.
14. **V F** L'abstinence est efficace à 100 % pour prévenir contre les risques de grossesse et de MTS.
15. **V F** On peut obtenir du Depo-Provera auprès d'un médecin.

Tiré de : ***Au delà de l'essentiel : guide-ressources sur l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive*** (2005). Pour plus d'information sur ce document ou sur la commande d'exemplaires, visitez www.cfsh.ca ou téléphonez au 613-241-4474 (poste 244).